

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

57ème RALLYE REGIONAL LE MANS « MODERNE »

Les 14 et 15 juillet 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa	
	Ligue Bretagne Pays de	
	Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du	Documents sur le site
	règlement	internet :www.ecurielemans.org/
Clôture des engagements	Lundi 3 juillet	Cachet de la Poste faisant foi
Remise du carnet d'itinéraire	Vendredi 14 juillet	Hall salle Mélusine Bonnétable
	de 14h à 20h	
Reconnaissances	Vendredi 14 juillet	Suivant carnet d'itinéraire
	de 14h à 20h	PRUDENCE!
Vérifications administratives	Vendredi 14 juillet	Hall salle Mélusine Bonnétable
	de 14h à 20h	
Vérifications techniques	Vendredi 14 juillet	Parking du collège Bonnétable
	de 14h à 20h	
Mise en place en parc fermé	Vendredi 14 juillet	Parking Salle Mélusine
de départ	de 14h à 20h	Bonnétable
1ère Réunion commissaires	Vendredi 14 juillet	PC salle Mélusine
sportifs	à 18h	Bonnétable
Publication des équipages	Vendredi 14 juillet	Sites : <u>www.chronouest.fr</u> et FFSA
admis et ordres de départ ES 1	A 22h	Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de	Vendredi 14juillet	PC salle Mélusine
voitures d'encadrements	à 19h	Bonnétable
Départ du rallye	Samedi 15 juillet	Sortie parc de départ
	15minutes après la	Parking Salle Mélusine
	dernière VHC	
Publication ordre départ ES 2 /	Samedi 15 juillet	Sites : <u>www.chronouest.fr</u> et FFSA
3 / 4 après reclassement	30mn après l'arrivée du	Et affichage salle Mélusine
	dernier concurrent ES 1	
Arrivée du rallye du 1 ^{er}	Samedi 15 juillet	Entrée en parc fermé final
concurrent moderne	15mn après le dernier	Parking salle Mélusine
	VHC	
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable
Taux horaire		60€ TTC
Publication du classement	Samedi 15 juillet 30mn	Sites : <u>www.chronouest.fr</u> et FFSA
	après entrée dernier	Et affichage salle Mélusine
	concurrent par fermé	
Remise des prix	Samedi 15 juillet	Sur le podium devant la salle
		Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 14 et 15 juillet 2023 en qualité d'organisateur administratif le

57 ème Rallye Régional Le Mans avec en doublure le 12 ème rallye Le Mans VHC, le 10 ème rallye Le Mans VHRS-VMRS (Hors ENRS)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le numéro R23 et par la FFSA sous le numéro 260 en date du 28/03/23

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS <u>www.ecurielemans.org</u> - mail : ecurielemans72@gmail.com Président : Marc ESNAULT, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans Secrétariat du Rallye jusqu'au 13 juillet: 48 rue André Burel, 72460 SAVIGNE L'EVEQUE, 06 09 17 24 06 et le 14 et 15 juillet au PC Salle Mélusine à Bonnétable

Organisateur technique

Nom: ECURIE LE MANS, directeur technique du rallye André Grison, tel: 06 07 68 57 82

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Dominique JOUBERT	Licence n°	17860
Thierry COULON	Licence n°	4777
Joseph LORRE	Licence n°	10395
Serge FAUVEL	Licence n°	2517
Michel FRALIN	Licence n°	2149
Mickaël MEUNIER	Licence n°	174189
Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Pascal BOISSAY	Licence n°	6464
William QUERU	Licence n°	14922
Jean Luc BOURNEX	Licence n°	11351
Romain THIPHAINE	Licence n°	155300
Bruno PALLU	Licence n°	13042
Docteur MAGNE	Licence n°	191892
Myriam MAWDSLEY	Licence n°	11115
Catherine CONDEMINE	Licence n°	56617
Marc ESNAULT	Licence n°	7866
Cyril VALLEE	Licence n°	123878
Philippe NAUROY	Licence n°	163037
Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Jacques PHELIPEAU	Licence n°	
JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221
	Dominique JOUBERT Thierry COULON Joseph LORRE Serge FAUVEL Michel FRALIN Mickaël MEUNIER Jean Marc SEGOUIN Pascal BOISSAY William QUERU Jean Luc BOURNEX Romain THIPHAINE Bruno PALLU Docteur MAGNE Myriam MAWDSLEY Catherine CONDEMINE Marc ESNAULT Cyril VALLEE Philippe NAUROY Stéphane MONFORT Jacques PHELIPEAU	Dominique JOUBERT Thierry COULON Licence n° Joseph LORRE Licence n° Serge FAUVEL Licence n° Michel FRALIN Licence n° Mickaël MEUNIER Licence n° Jean Marc SEGOUIN Pascal BOISSAY Licence n° William QUERU Licence n° Ware Bourney Bruno Pallu Licence n° Docteur MAGNE Myriam MAWDSLEY Licence n° Catherine CONDEMINE Licence n° Cyril VALLEE Philippe NAUROY Licence n° Stéphane MONFORT Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le 57^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS compte pour :

- La coupe de France des rallyes FFSA 2022-2023, Coëf 2
- Le championnat ACO des pilotes et copilotes de rallye
- Le Trophée « Jacky Deborde » de la ligue Bretagne Pays de Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **57**ème RALLYE REGIONAL LE MANS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) une demande d'engagement complétée informatiquement (PDF remplissable) ou manuscritement (si lisible) et accompagnée du règlement avant le lundi 3 juillet 2023 à l'adresse suivante :

Michel DESMARRES

48 rue André Burel, 72460 SAVIGNE L'EVEQUE

Mail: micheldesmarres66@gmail.com; port: 06 09 17 24 06

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portées dessus soient lisibles)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € (300x 2)
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les copies de licences et permis de conduire pourront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives (aucune photocopie ne sera faite sur place)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance autorisées et les lieux des installations des structures du rallye seront indiquées sur un plan intégré dans le carnet d'itinéraire

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 57^{ème} Rallye LE MANS représente un parcours de 105 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 4 ES épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.790 km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1 de 4.45km effectuée 1 fois suivie d'un reclassement

- ES 2 / 3/4 de 11.780km effectuée 3 fois

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3..

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : vendredi 14 juillet de 14h à 20h

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve

Toute infraction constatée donnera lieu à des sanctions conformément à l'article 6.2.7 « PENALITE » du règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Remise des prix : samedi 15 juillet à l'ouverture du parc fermé final sur le podium devant la salle Mélusine

Les chèques seront envoyés à chaque bénéficiaire par la poste dans la semaine qui suit le rallye.

```
SCRATCH 1er 350 €
          2<sup>ème</sup> 270 €
          3<sup>ème</sup> 180 €
          4<sup>ème</sup> 90 € (si plus de 60 partants)
          5<sup>ème</sup> 50 € (si plus de 70 partants)
CLASSE: 1er
                  300 € (150 € si 1 seul partant)
          2<sup>ème</sup> 170 € (si plus de 3 partants)
          3<sup>ème</sup> 90 € (si plus de 5 partants)
          4<sup>ème</sup> 70 € (si plus de 8 partants)
          5ème 50 € (si plus de 10 partants)
Les classes A et AK seront séparées
1<sup>er</sup> équipage féminin (pilote et copilote) 300 € (150 € si 1 seul partant)
Des coupes seront distribuées :
          aux 3 premiers du classement scratch
          au 1er de chaque classe
          et à 3 commissaires présents à la remise des prix
```

57ème Rallye Le Mans

Coupe de France des rallyes 2023 (coëf 2), championnat des rallyes ACO
Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



ITINERAIRE et CONTROLES



Samedi 15 juillet 2023

Lever du soleil à 6h14

		eil à 6h14	h14					
СН	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère VHC		
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	Tere viie		
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					8h30	s	
	ASSISTANCE rue de Twistringen							
CH 0A	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h20	8h50	t	
CH 1	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	9h00	i	
ES 1	JAUZE - COURCIVAL	4,450	0,210	0,210	0h03	9h03	o n	
CH 1A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		7,660	12,110	0h18	9h21	<u> </u>	
	Total section 1	4,450	14,070	18,520	0h51		1	
	REGROUPEMENT Parking Mél	usine BON	NETABLE					
CH 1B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée as	sistance				12h00	s	
	ASSISTANCE rue de T	wistringen					е	
CH 1D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	12h30	t	
CH 2	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	12h40	i	
ES 2	JAUZE - SAINT COSME EN VAIRAIS	11,780	0,210	0,210	0h03	12h43	0	
CH 2A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10,730	22,510	0h25	13h08	n	
	Total section 2	11,780	17,140	28,920	1h08		2	
	REGROUPEMENT Parking Mél	usine BON	NETABLE					
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée as	sistance				15h00	s	
	ASSISTANCE rue de T	wistringen					е	
CH 2D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	15h30	C t	
CH 3	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	15h40	i	
ES 3	JAUZE - SAINT COSME EN VAIRAIS	11,780	0,210	0,210	0h03	15h43	0	
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10,730	22,510	0h25	16h08	n	
	Total section 3	11,780	17,140	28,920	1h08		3	
	REGROUPEMENT Parking Mél	usine BON	NETABLE					
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée as	sistance				17h50	s	
	ASSISTANCE rue de T	wistringen					е	
CH 2D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	18h20	C +	
CH 3	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	18h30	i	
ES 3	JAUZE - SAINT COSME EN VAIRAIS	11,780	0,210	0,210	0h03	18h33	0	
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10,730	22,510	0h25	18h58	n	
	Total section 4	11,780	17,140	28,920	1h08		4	
	PARC FERME FI	NAL						
	Total rallye	39,790	65,490	105,280				
	,		,	Coucher du	soleil à 21h	55		
	countri du soleir à 21135							